

Envoyé en préfecture le 07/07/2023

Reçu en préfecture le 07/07/2023

Publié le

7/07/2023

ID : 085-200054260-20230705-DEC078\_2023-AU

Département de LA VENDÉE  
Commune d'ESSARTS EN BOCAGE

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

**DÉCISION DU MAIRE**

L'an deux mille vingt-trois le cinq juillet,

**Le Maire d'ESSARTS EN BOCAGE,**

*Vu le code général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2122-22,*

*Vu le code de la commande publique,*

*Vu la délibération du conseil municipal n° 36/2020 du 26 mai 2020 donnant délégation à Monsieur le Maire pour "prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget",*

Considérant que dans le cadre des compétences qui lui sont attribuées, la Commune d'Essarts en Bocage a des besoins en matière de location, installation et maintenance de photocopieurs multifonctions,

Considérant qu'une procédure a été lancée pour un accord cadre à bons de commande, d'une durée de quatre ans,

Considérant qu'une publicité a été publiée au BOAMP et sur marches-securises.fr le 24 avril 2023 avec une date limite de remise des offres fixée au 30 mai 2023 à 12H00.

Considérant que 4 offres ont été déposées,

**Après analyse des offres, Monsieur le Maire décide d'attribuer l'accord-cadre précité à l'entreprise KONICA MINOLTA Business Solution Centre Loire SAS située 2 avenue de la prospective à BOURGES (18021) pour un montant estimé à 24 310,30 € HT par an.**

Fait à Essarts en Bocage, le 05 juillet 2023

**Le Maire d'Essarts en Bocage,**

Signé électroniquement par : Freddy  
Riffaud  
Date de signature : 06/07/2023  
Qualité : Maire des Essarts en  
Bocage

**Freddy RIFFAUD**



Certifié exécutoire par le Maire  
le ..... 7/07/2023  
Publié le ..... 7/07/2023  
Reçu par le Représentant de l'Etat  
le ..... 7/07/2023